

La TEOM, comment ça marche ?

La collecte des déchets ménagers est à la charge des communes (qui pour la plupart l'ont transférée à la charge de leur communauté de communes). Le ramassage, le transport et le traitement représentent un coût qu'elles récupèrent le plus souvent grâce à une taxe : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la TEOM. Cette taxe est payée par tous les propriétaires de logements implantés sur le territoire du SIETOM de Chalosse.

Oui la paye ?

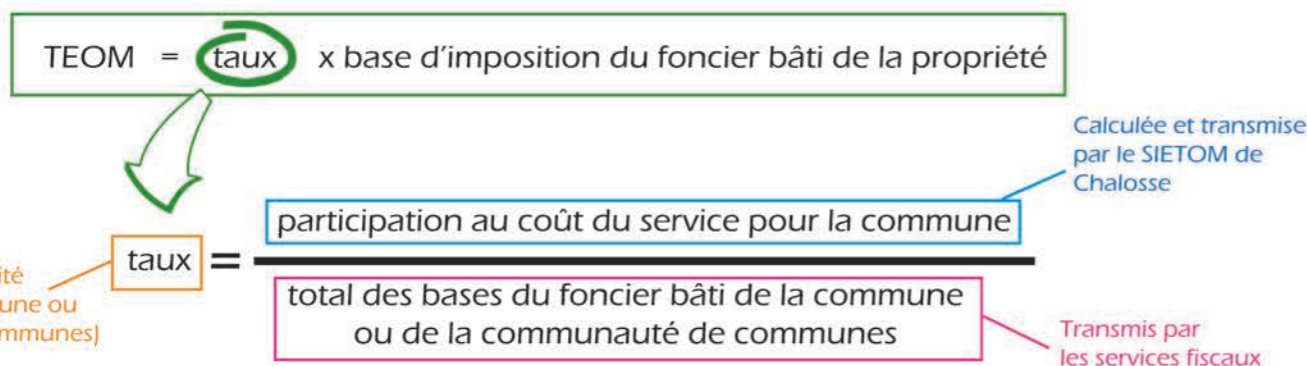
C'est le propriétaire au 1er janvier de l'année d'imposition qui est redevable de la taxe foncière et de la TEOM figurant sur le même avis. Lorsque le logement est loué, il peut en obtenir le remboursement de la part du locataire. Tous les locaux et logements (même inoccupés) sont soumis à la TEOM.

Cette taxe figure sur l'avis de taxe foncière que reçoit chaque propriétaire. Elle est calculée sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est à dire sur la valeur locative cadastrale. Ce n'est donc pas le volume d'ordures ménagères collectées ou le nombre d'occupants de l'habitation qui conditionne le montant de cette taxe.



Son mode de calcul

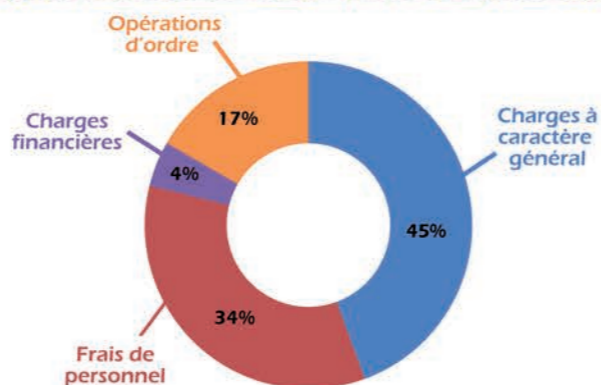
Le SIETOM calcule en fonction de son budget une participation pour chaque commune et transmet ce montant à la collectivité compétente qui vote le taux selon ses bases fiscales.



Comment est-elle utilisée ?

Pour le SIETOM de Chalosse, la TEOM représente la principale recette de fonctionnement qui finance :

- les frais de personnel (salaires et charges de 80 agents),
- les dépenses à caractère général (carburant, électricité, entretien véhicules, taxe générale des activités polluantes, frais de télécommunication, assurances, station de traitement des eaux, usine de traitement des déchets...),
- les charges financières (intérêts emprunts),
- les opérations d'ordre (amortissement).



La Tribune du SIETOM

pour en savoir plus sur les déchets

Mai 2013 - n° 1



Depuis quelques temps, l'idée de réaliser un journal cheminait dans les têtes afin de vous tenir informé de l'actualité de notre Syndicat. Le premier numéro est enfin là et il me permet de vous

donner rendez-vous pour le 8 juin prochain. Nous organisons des portes ouvertes pour venir visiter nos installations tout en vous balladant en calèches. Nous lançons aussi une grande collecte de verre qui vous permettra de gagner de nombreux lots pour un seul kilo de verre apporté. Une page entière est d'ailleurs consacrée à ce matériau formidable qui se recycle à l'infini. Malheureusement beaucoup arrive encore à la poubelle. Dommage quand on sait que le SIETOM verse 3,05€ par tonne collectée à la Ligue contre le cancer.

Vous trouverez aussi dans ce numéro quelques informations sur l'année passée dont la certification ISO 14001 qui est pour notre Syndicat un gage de qualité environnementale. Le dernier point, sans doute le plus sensible, vous donne quelques explications sur la taxe d'ordures ménagères que vous payez. C'est votre participation indispensable au fonctionnement du Syndicat (moyenne de 65,64€ par habitant). Sachez aussi que le niveau de cette taxe est très bas si l'on compare avec d'autres structures.

J'espère que vous trouverez dans ce numéro et ceux qui suivront des informations utiles à la gestion de vos déchets. Bonne lecture à toutes et à tous.

Odile Lafitte
Présidente du SIETOM

Portes Ouvertes

au SIETOM de Chalosse

Samedi 8 juin 2013
de 14h à 18h

Site des Partenses à Caupenne

Découverte du devenir de vos déchets dans une calèche ou à pied lors d'une visite accompagnée

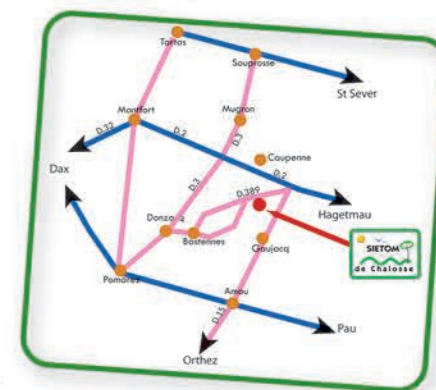
Un goûter "0 déchet" offert à tous les visiteurs

Tirage au sort pour gagner de nombreux lots (des paniers garnis bio, des bons d'achat, des calculatrices à eau...) 1 ticket pour 1 kg de verre amené, 2 tickets pour 2 kgs de verre etc...

Entrée gratuite, parking sur place, promenade à poney gratuite pour les enfants, stands d'animation



815 route des Partenses
40 250 Caupenne
Tel : 05.58.98.57.57
www.sietomdechalosse.fr



edito



En 2012, seuls 28,6 kg de verre par personne ont été collectés sur le périmètre du SIETOM. C'est peu comparé au territoire national où la moyenne est de 37 kg. Rappelez-vous que le SIETOM verse 3,05€ à la Ligue contre le Cancer par tonne collectée.

Alors, le tri du verre, si on s'y mettait tous !!!

Déchets collectés en kg par habitant

	Moyenne SIETOM	Moyenne nationale
Ordures ménagères	225,5 "BRAVO on est bon"	299
Papier	19,8 "On peut mieux faire"	29,3
Emballages	7,1 "Encore un effort"	10,4
Verre	28,6 "On doit s'améliorer"	37,1

Les gestes de chacun peuvent améliorer le tri. N'oubliez pas que le déchet trié coûte moins cher que celui qui ne l'est pas.

Norme ISO 14001

Le SIETOM de chalosse s'est engagé à maîtriser la nature des déchets entrants, améliorer les rejets et aménager le site pour une meilleure intégration dans le contexte local.

Ces opérations menées avec efficacité permettent de prévenir tout risque de pollution, d'améliorer la gestion des installations existantes et de structurer l'organisation des futures.

Auréolé de cette certification au 1er janvier 2013, le SIETOM poursuit sa marche en avant et invite ses usagers à une bonne gestion de leurs déchets pour une évolution commune.



Les investissements

Des investissements importants ont été réalisés pour une meilleure efficacité de traitement et un meilleur service aux usagers.

L'acquisition d'un compacteur à benne permet d'écraser les déchets dans les bennes de déchetterie pour les homogénéiser et ainsi réduire les rotations des camions.

Un nouveau camion polybenne va permettre de densifier le parc et de prévenir les débordements des conteneurs de tri.

L'achat d'un compacteur à déchets permet de tasser les déchets dans le centre de stockage pour un gain de place important.

Des composteurs ont également été achetés pour poursuivre leur distribution gratuite auprès de tous les foyers volontaires.

L'optimisation

Depuis 2009, le SIETOM est engagé dans une démarche d'optimisation visant à faire évoluer le dispositif de collecte pour une meilleure valorisation des déchets.

Quelques communes ont ainsi été équipées de conteneurs ordures ménagères supplémentaires et la collecte en porte à porte a été supprimée dans de nombreux bourgs. De même, de nouveaux points tri ont été mis en place et d'autres modifications suivront dans les semaines à venir.

Autre point d'optimisation, cinq nouveaux conteneurs textiles ont été installés sur les communes de Carcen Ponson, Clermont, Montgaillard, Miramont Sensacq et Tilh afin d'offrir un meilleur service à nos usagers.



De l'origine au recyclage

Le verre a été découvert il y a près de 5 000 ans dans l'ancienne Mésopotamie. On y fabriquait des perles de verre 2 500 ans avant Jésus-Christ et les premiers objets utilitaires en verre datent de 1 500 ans avant notre ère.

Au 15ème siècle, des Maîtres Verriers italiens s'installent en Haute Normandie et y créent des ateliers de fabrication de bouteilles, flacons et gobelets. Ils seront anoblis par Colbert. Le verre d'emballage est à l'origine composé de silice (sable), de calcaire et de carbonate de soude. Le calcin, issu du verre de collecte, représente aujourd'hui environ 60 % des matières premières utilisées dans la fabrication du verre.

Pionnière en matière de développement durable, l'industrie française du verre s'est lancée dès 1974, dans une véritable politique de recyclage du verre. En 2010, le taux de recyclage s'élève à 70 %.



Les consignes de tri

Oui

- les bouteilles en verre
- les bocaux et les pots en verre

Non

- la vaisselle
- les pots de fleur
- les ampoules

C'est ça, l'effet papillon !!!

Retrouvez le conteneur à verre le plus proche de chez vous sur www.sietomdechalosse.fr

